



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROLIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

*Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
de la région Pays de la Loire*

Arrêté du 10 janvier 2017 relatif à la composition du jury d'examen de Loire Atlantique du brevet professionnel agricole option « travaux de la production animale », « travaux de la production horticole, « travaux de la vigne et du vin » et du brevet professionnel option « responsable d'exploitation agricole » pour la session 2017

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

- Vu le code rural, livre VIII,
- Vu le décret n°2010-429 du 29/04/2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'agriculture et de la forêt,
- Vu l'arrêté du 01/10/1990, modifié, fixant l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole,
- Vu l'arrêté du 20/06/2006 portant création et fixant les modalités de délivrance du brevet professionnel agricole option travaux de la production animale.
- Vu l'arrêté du 25/07/2006 portant création et fixant les modalités de délivrance du brevet professionnel agricole option travaux de la vigne et du vin.
- Vu l'arrêté du 04/04/2007 portant création et fixant les modalités de délivrance du brevet professionnel agricole option travaux des productions horticoles.
- Vu l'arrêté du 02/10/2007 relatif à la création du brevet professionnel option responsable d'exploitation agricole
- Vu l'arrêté du 21/11/2007 modifiant l'arrêté du 02/10/07 relatif à la création du brevet professionnel option responsable d'exploitation agricole
- Vu l'arrêté du 10/12/2014 nommant Madame Claudine LEBON, inspectrice générale de la santé publique vétérinaire, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire.
- Vu la décision du 25/09/2015 portant délégation de signature de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire au titre de l'autorité académique.

Arrête

Article 1 : Il est créé un jury départemental du brevet professionnel responsable d'exploitation agricole et du brevet professionnel agricole travaux de la production animale, de la production de la vigne et du vin, des productions horticoles.

Article 2 : Le jury est compétent pour les formations mises en œuvre par les centres de formation suivants :

- brevet professionnel responsable d'exploitation agricole :

EPLEFPA Nantes Terre Atlantique – CFPPA Jules Rieffel
Chambre d'agriculture de Loire Atlantique
Agrilia formation, site de la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique

➤ brevet professionnel agricole travaux de la production animale, travaux de la vigne et du vin, travaux des productions horticoles :

Chambre d'agriculture de Loire Atlantique
Agrilia formation, site de la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique

➤ brevet professionnel agricole travaux de la production animale :
EPLEFPA Nantes Terre Atlantique – CFA Jules Rieffel

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Président : Hubert JACQUET – CFPPA Nature
Présidente adjointe : Emmanuelle BEAUCAMP – CFA Nature

Formateurs :

titulaires : Jean-François RAIMBAULT – CFPPA Laval
Pierre CARNET – MREO La Pignerie
Annabel SIMON – CFA Jules Rieffel
Michel JAUNAY – CFPPA Angers
Cédric VERGER – CFC Briacé
suppléante : Sylvie THIBAUT – CFPPA Nature
suppléant : Matthieu GILLOIS – CFC Briacé

Professionnels :

polyculture/élevage :

titulaires : Jean-Emmanuel CHARRIAU – Le Pey – 44270 St Etienne de Mer Morte
Marie-Claude MOREL – St Georges – 44290 GUENOUVRY
suppléants : Julien DOUSSET – Linel – 44170 NOZAY
Yannick ALLARD – 12 rue du champ de foire – 44170 NOZAY

maraîchage :

titulaires : Jean-Yves GUITTENY – 2 rue de la blanchardière – 44840 LES SORINIERES
suppléant : Yoann LOYEN – EARL La Friche Blanc – Le Friche Blanc - 44130 BOUVRON

viticulture:

titulaires : Mickaël BRISSET – Domaine des hautes noëles – Haute Galerie – 44710 ST LEGER LES VIGNES
suppléants : Sébastien DABIN – Coursay – 44690 MONNIERES

horticulture:

titulaires : Stéphane PIRAUD – La Haute Folie – 44580 ST CYR EN RETZ
suppléant : Jean-Claude FRIOU – 2 bis rue moine – 44580 BOURGNEUF EN RETZ

saliculture :

titulaires : Sophie BONNET-QUESTIAU – Route de Malabry – 44410 ASSERAC
suppléant : Daniel ROBARD – Le Fresne – 44580 BOURGNEUF EN RETZ

Article 4 : Le jury est compétent pour la session de formation 2016/2017, jusqu'à la prochaine commission régionale de concertation et de conseil.

Fait à Nantes, le 10 janvier 2017

P/la directrice régionale et par délégation,
L'adjoint du chef du service régional
de la formation et du développement



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a horizontal line and a small arrow pointing left.

François CHAVENON-VERLHAC